

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne
Séance du 1^{er} juillet 2025

Délibération n° 50 - 2025 portant sur l'organisation des services, directions et composantes durant les congés 2025/2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3

Vu le décret n°84-972 du 26 octobre 1984 relatif aux congés annuels des fonctionnaires de l'Etat,

Vu l'avis du comité social d'administration en date du 24 juin 2025,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'organisation des services, directions et composantes durant les congés 2025/2026.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	16
Majorité absolue	19	Membres représentés	10
Nombre de pouvoirs	10		

Décompte des suffrages

Votants	26	Pour	22	Contre	2	Abstentions	2
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

Pour le président et par délégation,



le 04/07/2025

La vice-présidente du conseil d'administration

Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Note relative à l'organisation des services, directions et composantes durant les congés 2025/2026

Extrait transmis à la Recteur, chancelier des universités le : **07.07.2025**

Document mis en ligne le : **07.07.2025**